

Conseillers élus : 15  
en exercice : 13  
Membres présents : 10  
Membres absents : 3  
Procurations : 2

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 avril 2024  
à 19 heures 30**

**Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 05 avril 2024 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL – Maire**

**Membres présents** : MM. Fabien HENRY - Mathieu POIROT - Mmes Audrey FROEHLICH - Mylène FAUL - M. Gérard MICHEL - MM. Philippe PIERRON - Frédéric SCHERRER - Mmes Marine FRISSON - Marjorie ZIMMERMANN

**Absents excusés** : Marie-Françoise CHIROL donne procuration à Marjorie ZIMMERMANN ;  
Yannis BLAISE donne procuration à Frédéric SCHERRER

**Absent** : M. Damien GUENAIRE

**Quorum** : atteint

**Secrétaire de séance** : Mathieu POIROT

**DCM n° 2024D1004-10**

**Objet** : Cession d'usufruit temporaire portant sur les pylônes

Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrale section 9 n°270 située à Niderviller (57565).

La parcelle cadastrée section 9 n°270 relève du domaine privé de la commune.

Considérant que deux (2) infrastructures de téléphonie mobile appartenant l'une à la société ON TOWER et l'autre à la société HiVORY sont implantées sur ladite parcelle, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les projets d'acquisition d'usufruit temporaire d'une durée de trente (30) ans portées par les sociétés ON TOWER et HIVORY dont les modalités sont les suivantes:

- acquisition d'un usufruit temporaire d'une durée de trente (30) ans d'une surface de 55m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section 9 n°270 au profit de la société HIVORY;
- acquisition d'un usufruit temporaire d'une durée de trente (30) ans d'une surface de 44m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section 9 n°270 au profit de la société ONTOWER;
- constitution d'une servitude de passage et de passage en tréfonds sur la parcelle cadastrée section 9 n°270 afin d'assurer la desserte complète des surfaces à détacher ;
- prix global: 24.173,00€ H.T. (VINGT QUATRE MILLE CENT SOIXANTE TREIZE EUROS HORS TAXES) net vendeur pour la société HIVORY; - prix global: 22.795,00€ H.T. (VINGT DEUX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS HORS TAXES) net vendeur pour la société ONTOWER;

- frais de géomètre-expert à la charge des acquéreurs;
- frais de notaire et d'enregistrement à la charge des acquéreurs.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme La Maire ou, en cas d'absence et d'empêchement, son représentant délégué, à signer les promesses de cession d'usufruit temporaire avec les sociétés ON TOWER et HIVORY, et à signer tous documents afférents à ce dossier, et notamment les documents relatifs à la division parcellaire et l'acte authentique, et à prendre toute mesure d'exécution.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 057-215705054-20240418-2024100410-DE

Le Conseil Municipal autorise la cession d'une surface de 44m<sup>2</sup> cadastrée section 9 n°270 à la société ON TOWER ainsi que l'établissement de servitudes de passage et de passage en tréfonds au profit de la surface à détacher, pour un montant de 22.795,00€ H.T. (VINGT DEUX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS HORS TAXES) net vendeur.

Le Conseil Municipal autorise la cession d'une surface de 55m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section 9 n°270 à la société HIVORY; ainsi que l'établissement de servitudes de passage et de passage en tréfonds au profit de la surface à détacher, pour un montant de 24.173,00€ H.T. (VINGT QUATRE MILLE CENT SOIXANTE TREIZE EUROS HORS TAXES).

Le Conseil Municipal autorise Madame La Maire ou, en cas d'absence et d'empêchement, son représentant délégué, à signer les promesses de cession d'usufruit temporaire avec les sociétés ON TOWER et HIVORY, et à signer tous documents afférents à ces dossiers, et notamment les documents relatifs à la division parcellaire et l'acte authentique, et à prendre toute mesure d'exécution.

Délibération adoptée à 11 voix pour et 1 contre.

Pour extrait conforme, délibération notifiée et rendue exécutoire, par transmission à la Sous-Préfecture, le 18 avril 2024

La Maire,

Marie-Véronique BUSCHEL

Le secrétaire de séance,

Mathieu POIROT



Affichée et publiée le 18 avril 2024